

Collectis

Exercice clos le 31 décembre 2015

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

JMH CONSEIL
8, rue de la Michodière
75002 Paris
S.A.R.L. au capital de € 50.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Collectis

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Collectis, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 3.1 « Recours à des estimations et aux jugements », la direction est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Parmi les comptes sujets à des estimations comptables significatives figurent notamment les produits des activités ordinaires et les paiements fondés en actions dont les règles et méthodes comptables sont respectivement décrites dans les notes 3.15 et 3.13 de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Par ailleurs, nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde la reconnaissance du chiffre d'affaires propre à chacun des contrats. Nous avons également apprécié les hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des différents paiements fondés en actions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 21 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

JMH CONSEIL

A black ink signature consisting of a large, stylized 'V' and 'C'.

Vincent Corrège

ERNST & YOUNG et Autres

A blue ink signature consisting of a stylized 'F' and 'S'.

Franck Sebag



Société anonyme au capital de 1.758.931 euros

réparti en 35.178.614 actions de 0,05 euro de valeur nominale chacune

Siège social : 8 rue de la Croix Jarry

75013 Paris

428 859 052 RCS Paris

COMPTES CONSOLIDÉS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

COMPTES CONSOLIDES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

SOMMAIRE

COMPTES CONSOLIDES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015	1
SOMMAIRE	1
BILAN CONSOLIDE	2
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	3
ETAT GLOBAL DES GAINS ET PERTES CONSOLIDES	3
TABEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE	4
TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	5
NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	6

BILAN CONSOLIDE

		Au 31 décembre	
	Notes	2014	2015
		en milliers d'euros	
ACTIF (en milliers d'euros)			
Actifs non courants			
Ecarts d'acquisition	7	-	-
Immobilisations incorporelles	7	1 026	956
Immobilisations corporelles	8	2 610	5 043
Actifs financiers		1 977	845
Total actifs non courants		5 613	6 844
Actifs courants			
Stocks	9	135	158
Créances clients	10,1	5 881	6 035
Subventions à recevoir	10,2	8 170	9 102
Autre actifs courant	10,3	5 468	4 685
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	112 347	314 238
Total actifs courant		132 001	334 218
TOTAL DE L'ACTIF		137 614	341 062
PASSIF (en milliers d'euros)			
Capitaux propres			
Capital social	12,1	1 472	1 759
Primes d'émission		192 842	420 682
Actions propres	12,4	(251)	(184)
Ecarts de conversion		(762)	(1 631)
Réserves		(132 536)	(137 188)
Résultat net, part du groupe		20	(20 544)
Capitaux propres, part du Groupe		60 786	262 894
Intérêts minoritaires	12,3	(1 259)	725
Total capitaux propres		59 527	263 619
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières non courants	13	2 824	66
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	15	398	437
Total passifs non courants		3 222	503
Passifs courants			
Emprunts et dettes financières courants	13	862	1 921
Dettes d'exploitation		9 802	6 611
Revenus différés	14	59 492	54 758
Provisions courantes	15	1 415	953
Autre passifs courants	16	3 294	12 697
Total passifs courants		74 865	76 940
TOTAL DU PASSIF		137 614	341 062

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Notes	Au 31 décembre		
		2013	2014	2015
		en milliers d'euros		
Produits d'exploitation				
Chiffre d'affaires	18	5 362	21 627	50 346
Autres produits d'exploitation	18	7 362	4 826	6 039
Total produits d'exploitation		12 724	26 453	56 385
Charges d'exploitation				
Coût des redevances		(542)	(3 035)	(2 475)
Frais de recherche et développement	19	(17 844)	(14 407)	(52 410)
Frais administratifs et commerciaux	19	(19 034)	(13 114)	(27 238)
Autres produit opérationnels		478	-	812
Plan de sauvegarde de l'emploi	15	(1 865)	(491)	249
Autres charges d'exploitation		(445)	(651)	(3 246)
Total charges d'exploitation		(39 252)	(31 698)	(84 309)
Résultat opérationnel		(26 528)	(5 245)	(27 924)
Produit financiers	21	468	7 622	9 240
Charges financières	21	(780)	(527)	(1 690)
Résultat financier		(312)	7 095	7 550
Impôt sur les bénéfices	22	-	-	-
Résultats des activités poursuivies		(26 839)	1 850	(20 373)
Résultats des activités destinées à être cédées	23	(29 580)	(2 822)	-
Résultat net de la période		(56 419)	(972)	(20 373)
Résultat net, part du Groupe		(55 402)	20	(20 544)
Résultat net, part des minoritaires		(1 017)	(992)	171
Résultat de la période par action:	26			
Résultat de base par action des activités poursuivies (en euros)		(1,25)	0,11	(0,60)
Résultat de base par action des activités destinées à être cédées (en euros)		(1,43)	(0,11)	-
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euros)		(1,25)	0,11	(0,60)
Résultat dilué par action des activités destinées à être cédées (en euros)		(1,43)	(0,11)	-

ETAT GLOBAL DES GAINS ET PERTES CONSOLIDES

	2013	2014	2015
	en milliers d'euros		
Perte nette de la période	(56 419)	(972)	(20 373)
Gains actuariels	70	121	(14)
Gains enregistrés en capitaux propres non transférables en compte de résultat	70	121	(14)
Ecart de conversion	(621)	(1 653)	(921)
Pertes enregistrées en capitaux propres transférables en compte de résultat	(621)	(1 653)	(921)
Résultat global	(56 970)	(2 504)	(21 308)
Résultat global, part du Groupe	(55 960)	(1 468)	(21 427)
Résultat global, part des minoritaires	(1 010)	(1 036)	119

TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE

		Au 31 décembre		
	Notes	2013	2014	2015
		en milliers d'euros		
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation				
Résultat de la période		(56 419)	(972)	(20 373)
Résultat de la période des activités abandonnées		(29 580)	(2 822)	-
Résultat de la période des activités poursuivies		(26 839)	1 850	(20 373)
Reconciliation du résultat net et de la trésorerie issue des opérations d'exploitation				
Ajustements:				
Amortissements et dépréciation sur actifs non courants		2 255	1 372	1 745
Dépréciation des éléments du besoin en fond de roulement		(71)	-	-
Pertes ou profits sur cessions d'actifs immobilisés		-	(24)	(10)
Charge / (produit) financier net		312	(7 095)	(7 550)
Charge liées aux attributions d'actions		461	548	30 103
Variation nette des provisions		2 075	(959)	(251)
Intérêts reçus / (payés)		(13)	305	964
Capacité d'autofinancement		(21 820)	(4 306)	4 628
Variation du stock		291	97	(23)
Variation des créances d'exploitation et charges constatées d'avance		2 963	(6 971)	1 143
Variation des créances de subvention et de CIR		(47)	(2 317)	(612)
Variation des dettes d'exploitation		(1 662)	1 643	2 669
Variation des produits constatés d'avance		1 131	54 326	(4 569)
Variation du besoin en fonds de roulement		2 676	46 779	(1 392)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation pour les activités poursuivies				
		(19 144)	42 473	3 236
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation pour les activités destinées à être cédées				
		291	(748)	-
Variation de trésorerie des opérations d'exploitation		(18 853)	41 725	3 236
Opérations en capital				
Cessions d'immobilisations corporelles		-	38	100
Cessions (acquisition) de filiales après déduction de la trésorerie		-	505	(2 850)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	7	(63)	(7)	(87)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8	(570)	(347)	(3 890)
Variation des actifs financiers non courants		174	(1 542)	(238)
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital pour les activités poursuivies		(459)	(1 353)	(6 965)
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital pour les destinées à être cédées				
		(79)	-	-
Variation de trésorerie sur investissements		(538)	(1 353)	(6 965)
Opérations de financement				
Augmentation de capital net des coûts d'émission		5 818	58 775	199 299
Souscription d'emprunts et dettes financières		496	-	-
Remboursement d'emprunts et dettes financières		(880)	(1 032)	(564)
Vente et rachat d'actions propres		(240)	161	67
Variation de trésorerie sur opérations de financement des activités poursuivies		5 194	57 904	198 802
Variation de trésorerie sur opérations de financement des activités destinées à être cédées				
		-	-	-
Variation de trésorerie sur opérations de financement		5 194	57 904	198 802
Variation de la trésorerie nette		(14 197)	98 276	195 073
Trésorerie nette au 1er janvier		21 808	7 559	112 347
Ecart de change sur trésorerie en devises		(52)	6 511	6 818
Trésorerie imputable aux activités destinées à être cédées		1 290	0	-
Trésorerie imputable aux activités poursuivies		6 269	112 347	314 238
Trésorerie nette en fin de période	11	7 559	112 347	314 238

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Note 1. La Société

Collectis S.A. (ci-après dénommée « Collectis » ou « nous ») est une société anonyme domiciliée en France dont le siège social est situé à Paris. Nous sommes une entreprise spécialisée dans l'ingénierie du génome et nous employons nos principales technologies brevetées afin de développer des produits dans le domaine émergent de l'immuno-oncologie. Nos produits candidats, fondés sur des cellules T aux gènes sélectivement modifiés, et qui expriment des récepteurs antigéniques chimériques, ou CARs, visent à exploiter la puissance du système immunitaire pour cibler et éradiquer les cancers. Nos technologies de ciblage génique nous permettent de créer des cellules CAR T allogéniques, ce qui signifie qu'elles proviennent de donneurs sains plutôt que des patients eux-mêmes. Outre notre activité en matière d'immuno-oncologie, nous explorons également l'utilisation de nos technologies de modification ciblée des gènes dans d'autres applications thérapeutiques, et cherchons, par ailleurs, à développer des produits alimentaires plus sains pour une population en croissance.

Au 31 décembre 2015, le Groupe inclut Collectis S.A, Collectis Inc. et Calyxt, Inc..

Le Groupe a procédé à la réorganisation interne suivante qui n'a eu aucun impact sur les états financiers consolidés.

- Ectycell a fusionné par absorption avec Collectis Bioresearch en août 2015, avec un effet rétroactif au 1er janvier 2015 à des fins fiscales.

- Collectis Bioresearch a fusionné par absorption avec Collectis S.A en décembre 2015, avec un effet rétroactif au 1er janvier 2015 à des fins fiscales.

- Collectis Bioresearch Inc. a fusionné avec Collectis Inc. en septembre 2015.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 comprennent Collectis, nos deux filiales françaises, Collectis Bioresearch et Ectycell, nos deux filiales situées aux Etats-Unis, Calyxt (Collectis Plants Sciences Inc.) et Collectis Bioresearch Inc. et notre ancienne filiale suédoise, Collectis AB.

Note 2 Base de préparation

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux normes IFRS telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et qui ont été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2015. Ces états financiers présentent en données comparatives les exercices 2013 et 2014.

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention des coûts historiques à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS).

Les états financiers consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 14 mars 2016.

Les normes internationales d'information financière comprennent les normes IFRS, les normes comptables internationales (International Accounting Standards - IAS) ainsi que les interprétations du Comité d'interprétation des normes (Standard Interpretation Committee - SIC) et du Comité d'interprétation des IFRS (International Financial Reporting Interpretations Committee - IFRIC). Les principales méthodes comptables utilisées pour préparer les états financiers consolidés sont décrites ci-après.

2.1 Application de nouvelles normes ou de nouveaux amendements aux normes

Le Groupe applique les normes et les amendements aux normes suivantes depuis le 1er janvier 2015, sans impact significatif sur les états financiers consolidés :

- Amendements à IAS 19 Régimes à prestations définies : contributions des membres du personnel ;
- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2010-2012 ;
- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2011-2013.

2.2 Normes, interprétations et amendements publiés mais dont l'application n'est pas encore obligatoire

Les amendements et modifications aux normes ci-dessous sont applicables pour les exercices ouverts après le 1er janvier 2016. Le Groupe estime que l'adoption de ces amendements et modifications aux normes n'aura pas d'impact significatif sur le compte de résultat, la situation financière ou les flux de trésorerie.

- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2012-2014 ;
- IFRS 9 Instruments financiers.

L'IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients établit un cadre global pour déterminer si les produits provenant de contrats avec des clients doivent être comptabilisés, et, le cas échéant, à quel moment et quel montant comptabiliser. La norme remplace les dispositions en vigueur en matière de comptabilisation des produits, notamment IAS 18 Produits des activités ordinaires. L'IFRS 15 n'a pas encore été adoptée par l'Union Européenne. Cependant, le Groupe étudie d'ores et déjà les éventuels impacts de cette norme sur ses états financiers consolidés.

L'IASB a publié en janvier 2016 la norme IFRS 16 Contrats de Location, applicable à partir de l'exercice 2019, qui aligne la comptabilisation des contrats de location simple sur celle des contrats de location financement (i.e.: comptabilisation au bilan des loyers futurs et des droits d'utilisation associés).

Les principes comptables et règles d'évaluation utilisés pour la préparation des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont identiques à ceux utilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 présenté en comparaison.

Note 3 Principales méthodes comptables

3.1 Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et hypothèses et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés, sont incluses dans les notes suivantes :

- Notes 3.15, 3.16, 3.17 et 18 – Produits des activités ordinaires et autres produits opérationnels ;
- Notes 3.13, 19 et 20 – Paiement fondé sur des actions.

3.2 Principes de consolidation

Le Groupe contrôle toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation. Un investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Par conséquent, l'investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement si et seulement s'il détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement, qu'il est exposé ou a droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Un investisseur détient le pouvoir sur une entité faisant l'objet d'un investissement lorsqu'il a des droits effectifs lui conférant la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes, c'est à dire les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité faisant l'objet d'un investissement.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont substantiels sont pris en considération.

L'investisseur cesse de consolider l'entité lorsqu'il en perd le contrôle.

Les actionnaires n'ayant pas le contrôle détiennent 24.5% du capital de Collectis Bioresearch, Collectis Bioresearch Inc. et Ectycell aux 31 décembre 2013 et 2014. (voir Note 12.3). Depuis le 18 mai 2015, Collectis SA détient une participation en actions de 100 % dans Collectis Bioresearch.

Les soldes bilanciers et transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

3.3 Monnaie étrangère

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion sont comptabilisés en résultat financier.

Activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions ou, en pratique, au cours moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts comptabilisés en réserve de conversion est transférée en résultat.

3.4 Monnaie de présentation

Toutes les données financières (sauf indication contraire) sont présentées en milliers d'euros (€).

3.5 Actifs et passifs financiers

Créances

Les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est égale au montant de la facture (la valeur nominale), sauf si les clauses de paiement contractuelles nécessitent de prendre en compte un ajustement significatif lié à l'effet de l'actualisation (au taux d'intérêt effectif). Par la suite, ces créances sont évaluées au coût amorti. Une dépréciation des comptes clients est pratiquée lorsque leur valeur de recouvrement est inférieure à leur valeur comptable.

Les créances clients sont classées en actifs courants, sauf celles qui ont une échéance à plus d'un an après la date de clôture.

Passifs financiers

Le Groupe comptabilise initialement les passifs financiers à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Les passifs financiers comprennent les dettes fournisseurs et autres dettes, dont les avances remboursables.

Les passifs financiers sont évalués au coût amorti. Le montant des intérêts comptabilisés en charges financières est déterminé par l'application du taux d'intérêt effectif du passif financier à sa valeur

comptable. La différence entre la charge calculée à partir du taux d'intérêt effectif et le montant des intérêts réellement payés impacte la valeur du passif financier.

3.6 Capital

Le capital est constitué d'actions ordinaires et d'actions à droit de vote double (cf. note 13.1) classées en capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

3.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composants majeurs).

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Mobilier de bureau 10 ans
- Matériel de laboratoire 3-10 ans
- Matériel détenu en crédit-bail 6 ans
- Matériel de bureau 5 ans
- Matériel informatique 3 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus et, le cas échéant, ajustés à chaque clôture.

Les profits et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour leur valeur nette, dans les « autres produits opérationnels » ou les « autres charges opérationnelles » du compte de résultat.

3.8 Paiements au titre des contrats de location

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés linéairement en réduction des charges sur la durée du contrat de location.

Lorsqu'aux termes d'un contrat de location dont le Groupe est preneur, il apparaît que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont transférés par le bailleur au preneur, les actifs correspondants sont inscrits lors de leur première comptabilisation en immobilisations corporelles dans l'état de la situation financière du Groupe pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si celle-ci est inférieure. Ce montant est ensuite diminué des amortissements et des pertes de valeur constatés. Les

engagements financiers qui en découlent figurent dans les dettes financières courantes ou non-courantes.

3.9 Immobilisations incorporelles

Activation des frais de développement

Conformément à la norme IAS 38 Immobilisations incorporelles, les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que le Groupe peut démontrer que l'ensemble des critères suivants est rempli :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité des ressources techniques, financières et autres nécessaires pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le Groupe n'a pas comptabilisé des frais de développement à l'actif car tous les critères n'ont pas été remplis.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe, ayant une durée d'utilité finie, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Logiciels : 1 à 3 ans ;
- Brevets : de la date d'acquisition du brevet jusqu'à l'expiration de la protection juridique, soit de 10 à 20 ans.

3.10 Dépréciation des immobilisations incorporelles, corporelles et du goodwill

Les immobilisations incorporelles et corporelles amortissables font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Le goodwill fait l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an.

Ce test consiste, pour une unité génératrice de trésorerie (« UGT »), à comparer sa valeur nette comptable à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée en charges au compte de résultat pour ramener la valeur comptable de l'actif à la valeur recouvrable.

3.11 Stocks

Le stock des consommables de production (produits pharmaceutiques, chimiques, etc.) est valorisé au plus faible du coût d'achat et de la valeur nette de réalisation. Le coût d'achat est déterminé selon la méthode du prix d'achat moyen pondéré.

3.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus afin de répondre aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Les équivalents de trésorerie sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires, de SICAV et de dépôts à terme qui répondent à la définition d'équivalent de trésorerie. Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice.

3.13 Avantages du personnel

Provisions pour retraite et avantages assimilés

Les engagements du Groupe résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation, déterminés selon les dispositions de la convention collective, des accords d'entreprise ou des droits légaux en vigueur.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les pays et les régimes. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant des dates d'échéance proches de celles des engagements du Groupe.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés et minorés de la juste valeur des actifs dédiés.

Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Le taux d'actualisation est le même que celui utilisé pour les provisions pour retraites et avantages assimilés. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en passif et en charges à la première des deux dates suivantes :

- lorsque le Groupe est manifestement engagé à verser des indemnités de fin de contrat de travail, sans possibilité réelle de se rétracter ; et

- lorsque le Groupe comptabilise les coûts d'une restructuration qui relève du champ d'application de la norme IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels et comprend le paiement des indemnités de fin de contrat de travail.

Avantages à court terme

Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et de participation et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

Paielements fondés sur des actions

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), des Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (« BSPCE »), des stock-options et des Attributions Gratuites d'Actions (« AGA ») attribués aux membres du personnel est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises pour lesquelles on s'attend à ce que les conditions d'acquisition de services et de performance soient remplies.

La juste valeur des BSA, BSPCE et des stock-options accordés aux membres du personnel est évaluée selon le modèle Black-Scholes. Les données nécessaires à l'évaluation comprennent le prix des actions à la date d'évaluation, le prix d'exercice de l'instrument, la volatilité attendue, la maturité attendue des instruments, le taux de dividendes attendus et le taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations d'État). Les conditions d'acquisition de service et de performance attachées aux transactions ne sont pas prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

3.14 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture.

3.15 Chiffre d'affaires

Accords de collaboration et licences

Le Groupe a conclu des accords de collaboration en matière de recherche qui peuvent inclure des avances non remboursables, la vente de droits d'accès à la technologie, des paiements d'étape, des redevances et des remboursements de frais de recherches et développement. En outre, le Groupe accorde des licences sur sa technologie à des tiers, ce qui peut faire partie des accords de collaboration de recherche.

Les avances non remboursables sont différées et comptabilisées en chiffre d'affaires de façon étalée sur la période de l'accord de collaboration. Les ventes de technologie en vertu d'accords non résiliables, non remboursables et à prix fixes sont comptabilisées une fois que la technologie est livrée à la contrepartie et que le Groupe ne dispose plus d'un accès exclusif à cette technologie.

Les paiements d'étape représentent des montants reçus de partenaires au sein de ces accords de collaboration. Leur perception dépend de la réalisation de certains objectifs scientifiques, réglementaires ou commerciaux. Les paiements d'étape sont comptabilisés en résultat lorsque le fait générateur est avéré et qu'il n'existe plus de conditions suspensives à leur règlement par le tiers devant être levées par le Groupe. Les faits générateurs peuvent être des résultats scientifiques obtenus par le Groupe ou par le client ou encore des approbations réglementaires ou la commercialisation de produits issus des travaux de développement réalisés dans le cadre de l'accord.

Les produits résultant des redevances découlent, selon les termes contractuels, du droit du Groupe à un pourcentage des ventes de produits réalisées par ses contreparties. Ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement selon les termes de l'accord de collaboration lorsque les ventes peuvent être déterminées de façon fiable et que la recouvrabilité des créances nées des redevances à percevoir est raisonnablement assurée.

Les produits résultant des redevances de licences sont comptabilisés de façon proportionnelle sur la durée des accords de licences.

Vente de produits et de services

Les produits provenant de la vente de produits et de services sont comptabilisés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les commandes en cours d'exécution sont enregistrées en stocks. Le Groupe propose également à des clients des services de recherche qui sont comptabilisés en chiffre d'affaires lorsque les services sont rendus, soit en fonction du temps passé, soit de façon proportionnelle sur la durée du contrat en cas de paiement d'un montant fixe.

3.16 Crédit Impôt Recherche

Des crédits d'impôt recherche (CIR) sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis pour bénéficier du CIR peuvent l'utiliser pour le paiement de l'impôt sur les sociétés de l'exercice au cours duquel les dépenses ont été engagées, ainsi que dans les trois années suivantes. Si le montant de l'impôt n'est pas suffisant pour couvrir le montant total du crédit d'impôt à la fin de la période de trois années, la différence est remboursée par l'État en trésorerie à l'entité. Si l'entreprise remplit certains critères en termes de ventes, d'effectifs ou d'actifs pour être éligible à la catégorie PME, elle peut demander le remboursement immédiat du CIR. Collectis SA et ses filiales françaises remplissent ces critères.

Le Groupe utilise le CIR pour les dépenses de recherche engagées au cours de chaque exercice et comptabilise le montant en « Autres produits » pour le même exercice. Le CIR est soumis à une vérification par l'administration fiscale française.

3.17 Autres aides publiques

Le Groupe bénéficie d'aides publiques pour des programmes de recherche de pointe, menés par le Groupe seul ou en collaboration avec d'autres entités non liées. Ces aides publiques sont subventionnées et gérées par des entités publiques françaises, en particulier la « Banque Publique d'Investissement » (« Bpifrance »), anciennement dénommée OSEO Innovation.

Le Groupe, seul ou en collaboration avec d'autres entités non liées, conclut des accords pluri-annuels afin de financer des programmes de recherches spécifiques. Ces accords peuvent comprendre uniquement des subventions, uniquement des avances remboursables, ou les deux. Les subventions et avances remboursables sont payées par versements fixes à des dates contractuelles

prédéterminées, en général sous réserve de l'atteinte de points d'étape dépendant de l'état d'avancement de la recherche et de la documentation.

Les subventions reçues sont non remboursables. Les avances remboursables sont assujetties à un taux d'intérêt nul ou faible, en fonction des dispositions contractuelles. Dans le cas où un programme de recherche génère un chiffre d'affaires égal ou supérieur au montant stipulé dans le contrat original, les dispositions contractuelles exigent un remboursement. Par ailleurs, si le Groupe décide de mettre un terme à un programme de recherche, l'État peut exiger le remboursement de l'avance remboursable.

Les subventions qui compensent des charges encourues pour ces programmes de recherche sont comptabilisées en « Autres produits » sur la période au cours de laquelle les charges ont été comptabilisées.

En ce qui concerne les avances remboursables, en application de la norme IAS 20 Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, les avantages liés aux prêts à taux d'intérêt nul ou faible par rapport à ceux du marché sont pris en compte et donc comptabilisés en subventions. Les avances remboursables diminuées du montant de la subvention sont comptabilisées en dettes financières. Les charges d'intérêt sont calculées sur la base des taux d'intérêt du marché.

Les subventions et la part de subvention des avances conditionnelles reçues avant l'engagement des frais du programme de recherche sont comptabilisés en « Produits constatés d'avance » dans l'état de la situation financière, et ensuite, à mesure que les frais de recherche sont engagés, transférés au poste « Autres produits » du compte de résultat.

3.18 Classement des charges opérationnelles

Le coût des redevances est constitué des coûts des accords de licence que doit payer le Groupe afin de bénéficier du droit d'exploiter les licences de brevets concédées par des partenaires. Selon les dispositions contractuelles, les charges sont basées soit sur un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé utilisant ces brevets, soit sur des redevances fixes annuelles.

Les charges de recherche et développement incluent les coûts liés au personnel, aux fournitures et aux installations de laboratoire, ainsi que les honoraires versés aux non-salariés et à des entités menant des activités de recherche et développement pour le compte du Groupe. Elles comprennent également les frais associés à l'obtention de brevets.

Les frais commerciaux, généraux et administratifs regroupent les fonctions de Direction générale et de support dans les domaines de l'administration, du développement de l'activité, de la propriété intellectuelle, de la finance, des affaires juridiques et des ressources humaines. Les coûts administratifs comprennent également les coûts liés aux installations et des frais de service, d'autres services professionnels, les frais de recrutement et les frais liés au maintien de brevets.

3.19 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les pertes fiscales pouvant être reportées prospectivement ou rétrospectivement peuvent également être comptabilisées en actifs d'impôts différés. Les taux d'imposition applicables à la clôture sont utilisés pour déterminer les impôts différés.

Un actif d'impôts différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables suffisants pour les récupérer. Le Groupe n'a pas enregistré d'actifs d'impôts différés nets dans ses états financiers.

3.20 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours la période, ajusté de l'impact des actions propres.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (stock-options, actions gratuites, BSA et BSPCE attribués aux membres du personnel).

3.21 Activités abandonnées

Conformément à l'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs et passifs des entités détenus en vue de la vente sont comptabilisés séparément. À compter de la date de classification en tant qu'« actifs détenus en vue de la vente », l'amortissement des actifs correspondants prend fin. Le résultat net des activités abandonnées est comptabilisé à part dans l'état des résultats. Par conséquent, les notes aux états financiers consolidés relatives à l'état des résultats concernent uniquement les activités poursuivies. Une activité abandonnée est une composante d'une société dont les flux de trésorerie sont indépendants. Il s'agit d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale distincte qui a été cédée ou qui est détenue en vue de la vente.

3.22 Tableau des flux de trésorerie

Le Groupe a choisi de présenter son tableau des flux de trésorerie consolidés selon la méthode indirecte. Le tableau des flux de trésorerie consolidé a été établi en fonction des flux des activités poursuivies (toutes les entités du Groupe sauf Collectis AB). Les flux de trésorerie nets liés à l'exploitation, aux investissements et aux activités de financement des activités abandonnées proviennent de Collectis AB.

Note 4. Gestion des risques financiers

Nous sommes exposés aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers.

Risque de change

Une partie de nos revenus est générée dans des devises autres que l'euro. Bien que la stratégie de Collectis soit de privilégier l'euro dans nos transactions lorsque nous signons des contrats, certains accords ont été exprimés en dollars américains (essentiellement contrat Pfizer). Au 31 décembre 2015, 17% de notre trésorerie et équivalents de trésorerie sont libellés en euros.

Dans la mesure où notre politique est de ne pas utiliser d'instruments de couverture, nous sommes exposés aux fluctuations de la parité entre euro et dollar américain.

Risque de liquidité

Notre dette financière est composée d'avances remboursables accordées par l'Etat pour financer nos projets de recherche ainsi que de contrats de location financière. Le remboursement du capital des avances remboursables dépend du succès commercial des projets de recherche associés.

Depuis notre création, pratiquement tous les exercices se sont soldés par l'enregistrement de pertes et cela devrait continuer à court terme. Au 31 décembre 2015, nous disposons de 314,2 millions d'euros en trésorerie et équivalents.

Risque de taux d'intérêt

A ce jour, les dettes financières sont uniquement constituées par les avances remboursables, qui ne portent pas intérêt ou bien se voient appliquer des taux d'intérêt fixes, généralement en-dessous du marché. En conséquence, la structure de nos passifs ne nous expose pas de manière significative aux variations des taux d'intérêt.

Notre stratégie de placements est très conservatrice et principalement basée sur des placements liquides et à capital garanti.

Risque de crédit

Notre risque de crédit représente notre risque de perte financière dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque proviendrait essentiellement des créances clients, de la créance de Crédit d'Impôt Recherche, et des titres de participation.

Notre politique est de limiter notre risque en contactant avec des tiers ayant de bonnes notations de crédit.

Note 5. Secteurs opérationnels

Les secteurs opérationnels représentent des composantes de l'entreprise pour lesquelles des informations financières isolées sont à la disposition du Comité de Management et de Décision Opérationnelle (CMDO) afin d'évaluer les performances et d'allouer les ressources.

Le CMDO de Collectis est composé des personnes suivantes:

- Le Président et Directeur Général;
- Le vice-Président exécutif et Directeur des Opérations ;
- Le vice-Président exécutif responsable du Business Développement ;
- Le Directeur scientifique ;
- Le Directeur financier ;
- Le Vice-Président Business Development ;
- Le Directeur juridique ;
- Le Directeur Général de Calyxt Inc.

Nous avons défini nos opérations et les dirigeons en deux secteurs opérationnels distincts qui recouvrent les domaines suivants :

- Thérapeutique: ce secteur est focalisé sur le développement de produits dans le domaine de l'immuno-oncologie et sur des thérapies de pointe pour guérir d'autres maladies chez l'homme. Notre démarche est basée sur notre expertise technique dans les domaines de la modification génique et des Récepteurs Antigènes Chimériques (CARs). Toutes ces activités sont opérées par la société Cellectis S.A. et Cellectis Inc.. Notre activité de holding est incluse dans le secteur Thérapeutique qui englobe également la direction de la recherche et développement ainsi que nos fonctions support. Nous avons également intégré dans le secteur Thérapeutique l'ancien secteur Outils et Services.
- Plantes: ce secteur est dédié à l'application de nos technologies d'ingénierie du génome au développement d'une nouvelle génération de produits végétaux dans le domaine de l'agriculture biotechnologique en utilisant nos ressources internes mais aussi au travers de partenariats avec d'autres sociétés dans le domaine des produits agricoles. Cette activité est opérée par notre filiale américaine Calyxt, Inc., dont le siège est situé à New Brighton, Minnesota.

Suite à la vente de Cellectis AB en août 2014, le secteur « Outils et Services » est traité comme une activité abandonnée et l'information par secteur a été reclassée rétroactivement dans les deux secteurs opérationnels et de reporting : Thérapeutique (qui inclut l'activité Outils et Services que nous avons arrêtée) et Plantes.

Les opérations de la société mère, Cellectis S.A., figurent intégralement dans le secteur Thérapeutique.

Il y a des transactions entre les deux secteurs opérationnels. Ces transactions incluent notamment l'allocation de frais généraux Groupe par Cellectis S.A. vers ses filiales ainsi que des frais de recherche et développement aux secteurs opérationnels.

Ces transactions inter-secteurs sont en général imputées sur la base de contrats de service signés entre nos entités légales. Selon le type de service concerné, nous appliquons au coût de ces services une marge comprise entre 4 et 10 %. Cellectis S.A. refacture également une partie du coût de la location de ses bureaux situés à Paris aux filiales françaises basées sur ce site. Conformément au contrat de cash pooling signé avec les filiales, nous appliquons des intérêts aux secteurs opérationnels à un taux basé sur l'Euribor 12 mois plus 5 %.

Les informations financières relatives à nos secteurs opérationnels figurent ci-après. La mesure de la performance de ces secteurs est basée sur les données du compte de résultat telles que le chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation, les dépenses de recherche et développement, les frais administratif et commerciaux, les coûts de redevance et autres produits et charges opérationnels et le résultat opérationnel (sans l'impact des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie). Le CMDO n'a pas à sa disposition d'éléments permettant d'analyser le bilan par secteur ou par région. Les pertes ou profits opérationnels incluent l'impact net des transactions inter-segments qui sont éliminées.

La Société a identifié des erreurs non significatives dans la reconnaissance des revenus liés aux contrats de licence signés en 2012 et 2013 dans l'activité Plantes. Les paiements initiaux non remboursables reçus ont été intégralement comptabilisés en chiffre d'affaires à la date du contrat alors qu'ils auraient dû être reconnus au cours des périodes de licence. Les ajustements relatifs aux périodes antérieures ne sont pas significatifs et donc ont été enregistrés dans l'état des résultats consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015. L'ajustement cumulatif enregistré en produits constatés d'avance était de 0,8 millions d'euros à la fin de l'exercice 2015. Si ces ajustements avaient été enregistrés sur les périodes correspondantes, le chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

Plantes auraient été de 0,5 millions d'euros en 2013, de 1,1 millions d'euros en 2014 et de 1,1 millions d'euros en 2015. Le tableau ci-dessous présente les résultats des segments.

	2013			2014			2015		
	en milliers d'euros			en milliers d'euros			en milliers d'euros		
	Plantes	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels	Plantes	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels	Plantes	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels
Chiffre d'affaires et autres produits	1 283	13 928	15 211	1 156	27 564	28 720	44	57 141	57 185
Revenus inter-secteurs	-	(599)	(599)	(91)	(1 171)	(1 262)	-	(800)	(800)
Revenus avec Collectis AB (opérations abandonnées)	-	(1 888)	(1 888)	-	(1 005)	(1 005)	-	-	-
Chiffre d'affaires externe et autres produits	1 283	11 441	12 724	1 065	25 388	26 453	44	56 341	56 385
Frais de recherche et développement	(1 426)	(16 418)	(17 844)	(922)	(13 485)	(14 407)	(3 200)	(49 210)	(52 410)
Frais administratifs et commerciaux	(795)	(18 239)	(19 034)	(822)	(12 292)	(13 114)	(1 666)	(25 572)	(27 238)
Coût des redevances et autres produits et charges d'exploitation	(62)	(2 312)	(2 374)	(269)	(3 908)	(4 177)	(245)	(4 416)	(4 660)
Total charges d'exploitation	(2 283)	(36 969)	(39 252)	(2 013)	(29 685)	(31 698)	(5 112)	(79 197)	(84 309)
Résultat opérationnel avant impôt	(1 000)	(25 528)	(26 528)	(948)	(4 297)	(5 245)	(5 068)	(22 856)	(27 924)
Amortissements et dépréciations	(86)	(1 762)	(1 848)	(74)	(1 271)	(1 345)	(89)	(1 657)	(1 745)
Charge liées aux attributions d'actions	-	(461)	(461)	-	(548)	(548)	(1 470)	(28 633)	(30 103)
Perte de valeur sur des actifs non financiers	-	(347)	(347)	-	(27)	(27)	-	-	-
Investissements	134	499	633	134	221	354	474	3 502	3 977

Informations pour toutes les entités :

Pour les années 2015, 2014 et 2013, les données de chiffre d'affaires externe clients par nature et par pays d'origine sont données dans la note 18.

En 2015, deux clients représentent plus de 10% des revenus des activités poursuivies : le client A avec 49 % et le client B avec 47 %.

En 2014, trois clients représentent plus de 10% des revenus des activités poursuivies : le client B avec 42,7%, le client C avec 19,4% et le client A avec 14,2%.

En 2013, aucun client ne représentait plus de 10% du chiffre d'affaires total.

Note 6. Test de perte de valeur

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) définies par Collectis correspondent aux secteurs opérationnels et de reporting : Thérapeutique et Plantes.

2013

La seule UGT qui comprenait un goodwill était Outils et Services (maintenant intégrée dans l'UGT Thérapeutique). A la fin de l'exercice 2013, 100% du goodwill constaté suite à l'acquisition de Collectis AB lui était affecté. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, nous avons effectué un test de perte de valeur comme décrit dans la note 3.10.

En 2013, la valeur recouvrable de l'UGT Outils et Services a été déterminée sur la base de sa juste valeur moins les coûts liés à la vente afin de tenir compte de la décision de vendre Collectis AB et de cesser l'activité de ce secteur. La juste valeur moins les coûts liés à la vente ont été déterminés sur la base des résultats des premières négociations initiées dans l'optique de la cession du secteur Outils et Services.

La valeur nette comptable de l'UGT Outils et Services s'est avérée supérieure à la valeur recouvrable ce qui a conduit à déprécier le goodwill pour un montant de 26,8 millions d'euros et les actifs corporels pour un montant de 0,3 million d'euros. L'impact de la dépréciation du goodwill est présenté dans le poste activités destinées à être cédées sur la base de la valeur nette comptable relative des éléments du secteur Outils et Services, alors que la dépréciation des actifs incorporels fait partie du résultat

opérationnel des activités poursuivies dans la mesure où elle correspond aux actifs corporels des sociétés Collectis Bioresearch et Ectycell.

Au 31 décembre 2013, la valeur nette des actifs incorporels du secteur Outils et Services après dépréciation se présentait comme suit :

	31/12/2013		
	Base de calcul de la perte de valeur	Dépréciation	Valeur nette
		en milliers d'euros	
Goodwill	27 860	(26 764)	1 096
Actifs incorporels	2 373	-	2 373
Actifs corporels	761	(347)	414
Total	30 994	(27 111)	3 883

2014

La partie restante du Goodwill de Collectis AB a été complètement dépréciée en août 2014 sur la base du prix de cession final. Au 31 décembre 2014, nous n'avons détecté aucun indice de perte de valeur relatif aux actifs incorporels ou corporels.

2015

Au 31 décembre 2015, nous n'avons détecté aucun indice de perte de valeur relatif aux actifs incorporels ou corporels de chacune des UGT.

Note 7. Actifs incorporels

	Ecart d'acquisition	Licences et brevets	Autres incorporels	Total
	en milliers d'euros			
Valeur nette comptable au 01/01/2013	28 759	1 255	2 680	32 694
Changements de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions d'actifs incorporels	-	62	-	62
Cessions d'actifs incorporels	-	-	-	-
Charges d'amortissement et de dépréciation	(26 764)	(163)	(224)	(27 151)
Effets de change	(899)	-	(79)	(978)
Valeur nette comptable au 12/31/2013	1 096	1 154	2 377	4 627
Valeur brute comptable en fin de période	27 860	1 917	2 852	32 629
Amortissements et dépréciations exceptionnelles cumulées	(26 764)	(763)	(475)	(28 002)
Valeur nette comptable au 01/01/2014	1 096	1 154	2 377	4 627
Changements de périmètre	(1 059)	-	(2 152)	(3 211)
Acquisitions d'actifs incorporels	-	11	-	11
Cessions d'actifs incorporels	-	-	-	-
Charges d'amortissement et de dépréciation	-	(139)	(148)	(287)
Effets de change	(37)	-	(77)	(114)
Valeur nette comptable au 12/31/2014	-	1 026	-	1 026
Valeur brute comptable en fin de période	-	1 928	-	1 928
Amortissements et dépréciations exceptionnelles cumulées	-	(902)	-	(902)
Valeur nette comptable au 01/01/2015	-	1 026	-	1 026
Changements de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions d'actifs incorporels	-	87	-	87
Cessions d'actifs incorporels	-	-	-	-
Charges d'amortissement et de dépréciation	-	(157)	-	(157)
Effets de change	-	-	-	-
Valeur nette comptable au 12/31/2015	-	956	-	956
Valeur brute comptable en fin de période	-	2 015	-	2 015
Amortissements et dépréciations exceptionnelles cumulées	-	(1 059)	-	(1 059)

La ligne « Changement de périmètre » correspond à la sortie de Collectis AB du périmètre de consolidation suite à sa cession en août 2014.

Note 8: Immobilisations corporelles

	Constructio ns	Installations techniques	Aménagem ents et autres	Total
	en milliers d'euros			
Valeur nette comptable au 01/01/2013	1 782	3 643	59	5 484
Changements de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions d'actifs corporels	169	356	46	571
Cessions d'actifs corporels	-	-	-	-
Charges d'amortissement et de dépréciation	(388)	(1 711)	(43)	(2 142)
Effets de change	(44)	-	-	(44)
Valeur nette comptable au 12/31/2013	1 519	2 288	62	3 869
Valeur brute comptable en fin de période	2 381	9 741	411	12 533
Amortissements et dépréciations exceptionnelles cumulées	(818)	(7 497)	(349)	(8 664)
Valeur nette comptable au 01/01/2014	1 563	2 244	62	3 869
Changements de périmètre	-	(325)	-	(325)
Acquisitions d'actifs corporels	-	337	7	344
Cessions d'actifs corporels	-	(7)	-	(7)
Charges d'amortissement et de dépréciation	(397)	(879)	(28)	(1 304)
Effets de change	-	33	-	33
Valeur nette comptable au 12/31/2014	1 166	1 403	41	2 610
Valeur brute comptable en fin de période	2 381	8 552	418	11 351
Amortissements et dépréciations exceptionnelles cumulées	(1 215)	(7 150)	(377)	(8 742)
Valeur nette comptable au 01/01/2015	1 166	1 403	41	2 610
Changements de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions d'actifs corporels	1 331	2 224	483	4 038
Cessions d'actifs corporels	-	(106)	-	(106)
Charges d'amortissement et de dépréciation	(614)	(922)	(52)	(1 587)
Reclassement	-	(17)	18	1
Effets de change	20	61	7	88
Valeur nette comptable au 12/31/2015	1 903	2 643	497	5 043
Valeur brute comptable en fin de période	3 734	10 716	953	15 403
Amortissements et dépréciations exceptionnelles cumulées	(1 831)	(8 074)	(456)	(10 361)

La ligne « Changement de périmètre » correspond à la sortie de Collectis AB du périmètre de consolidation suite à sa cession en août 2014.

Les progressions sont notamment liées aux investissements réalisés dans notre nouveau siège social aux États-Unis et dans notre équipement R&D aux États-Unis et en France.

Aucun actif n'a été donné en garantie de passif financier. Il n'y a aucune réserve sur la propriété des actifs corporels en dehors de ceux qui font l'objet de contrats de location financière.

Locations financières

	Au 31 décembre	
	2014	2015
	en milliers d'euros	
Valeurs brutes	5 247	5 377
Amortissements	(4 417)	(4 893)
Valeur nette	829	484

Les locations financières concernent principalement des équipements de laboratoires et du matériel informatique.

Note 9: Stock et travaux en cours

	Au 31 décembre	
	2014	2015
	en milliers d'euros	
Matières premières et consommables	135	158
Travaux en cours	-	-
Stocks et travaux en cours	135	158

Les travaux en cours correspondent aux produits développés par le secteur Outils et Services. Comme ce secteur a été abandonné en 2014, il n'y a pas de coûts accumulés sur commandes en cours aux 31 décembre 2014 et 2015.

Note 10: Clients, comptes rattachés et autres actifs courants

10.1 Clients et comptes rattachés

	Au 31 décembre	
	2014	2015
	en milliers d'euros	
Créances clients	5 932	6 266
Provisions pour dépréciation	(51)	(231)
Créances clients nettes	5 881	6 035

Toutes les créances clients ont une échéance à moins d'un an.

Au 31 décembre 2014, un montant de 1,4 million d'euros concernant une créance client non-courante est enregistré dans la ligne « Actifs financiers », ce qui n'est plus le cas au 31 décembre 2015 du fait que la créance sera remboursée pour le 30 juin 2016.

10.2 Subventions à recevoir

	Au 31 décembre	
	2014	2015
	en milliers d'euros	
Crédit d'impôt recherche	7 052	8 227
Autres subventions	2 224	1 981
Provision sur autres subventions	(1 106)	(1 106)
Total	8 170	9 102

Les produits non perçus des subventions d'état liées aux travaux de recherche et développement sont regroupés dans les « Subventions à recevoir » s'il n'y a pas de doute sur le paiement de ces montants.

La provision sur autres subventions correspond à la subvention CellMill. Celectis S.A. est en discussion sur l'arrêt de cette subvention et le montant à recevoir a été entièrement déprécié au 31 décembre 2014. A noter que, en 2011 et 2012, nous avons conclu un accord de subvention pour un programme de recherche intitulé " CellMill " pour un montant total de 11,0 millions d'euros avec cinq différents organismes locaux, régionaux et nationaux. Les subventions reçues ne sont pas remboursables. Cependant, pour certains d'entre elles, le contrat stipulait que les fonds devront être remboursés si nous sommes sortis de l'endroit où les activités de recherche sur CellMill ont été réalisées (Evry, Essonne). Pour plusieurs raisons, y compris la résiliation du partenariat par notre partenaire de recherche, nous avons dû fermer ce site au début de 2014, et rembourser le montant indu en 2015.

Le bilan au 31 décembre 2015 comprend 3,1 millions d'euros liés aux crédits d'impôt recherche 2014 et 5,1 millions d'euros liés aux crédits d'impôt recherche 2015.

10.3 Autres actifs courants

	Au 31 décembre	
	2014	2015
	en milliers d'euros	
TVA déductible	2 101	461
Charges constatées d'avance	1 902	3 778
Autres actifs courants	1 464	446
Total	5 468	4 685

Les charges constatées d'avance sont constituées principalement d'avances faites à nos sous-traitants au titre de travaux de recherche et développement.

Note 11: Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Au 31 décembre	
	2014	2015
	en milliers d'euros	
Disponibilités	94 680	283 877
Valeurs mobilières de placement	667	11 361
Dépôts à terme	17 000	19 000
Total	112 347	314 238

La revalorisation de nos comptes libellés en US dollars a généré un gain de change potentiel de 6,1 millions d'euros.

Note 12. Capital social

12.1 Evolution du capital social

Nature des mouvements	Capital social	Prime d'émission	Nombre d'actions	Valeur nominale
	en milliers d'euros			en €
Au 1er janvier 2013	1 024	131 159	20 477 024	0,05
Augmentation de capital suite à l'émission d'actions (BSA et BSPCE)	-	3	296	-
Augmentation de capital suite à l'émission d'actions (BSA Kepler)	30	2 285	605 000	-
Rémunérations en actions	-	461	-	-
Au 31 décembre 2013	1 054	133 908	21 082 320	0,05
Nature des mouvements	Capital social	Prime d'émission	Nombre d'actions	Valeur nominale
	en milliers d'euros			en €
Au 1er janvier 2014	1 054	133 908	21 082 320	0,05
Augmentation de capital suite à l'émission d'actions	200	19 446	4 000 000	-
Augmentation de capital suite à l'émission d'actions (Pfizer)	139	25 640	2 786 924	-
Augmentation de capital suite à l'émission d'actions (BSA et actions gratuites)	79	13 301	1 577 477	-
Rémunérations en actions	-	548	-	-
Au 31 décembre 2014	1 472	192 842	29 446 721	0,05
Nature des mouvements	Capital social	Prime d'émission	Nombre d'actions	Valeur nominale
	en milliers d'euros			en €
Au 1er janvier 2015	1 472	192 842	29 446 721	0
Augmentation de capital suite à l'émission d'actions (Nasdaq)	275	194 382	5 500 000	-
Augmentation de capital suite à l'émission d'actions (Autres))	-	-	-	-
Augmentation de capital suite à l'émission d'actions (BSA et actions gratuites)	12	4 066	231 893	-
Rémunérations en actions	-	29 392	-	-
Au 31 décembre 2015	1 759	420 682	35 178 614	0

Evolution du capital en 2015

- Le 30 mars 2015, nous avons émis 5 500 000 actions ordinaires (sous la forme d'American Depositary Shares) sur le Nasdaq pour un montant de 211,5 million d'euros. 16,9 millions d'euros de frais d'émission relatifs à cette opération ont été imputés sur les primes d'émissions.
- Au cours des 12 mois de l'exercice clos le 31 décembre 2015, nous avons émis 101 893 actions ordinaires liées à la conversion des attributions, 70 000 actions ordinaires liées à l'exercice des stock-options et 60 000 actions ordinaires correspondant aux actions gratuites attribuées en 2013.

Evolution du capital en 2014

- Le 19 mars 2014, nous avons contracté un accord avec Trout Capital LLC afin qu'ils agissent en tant qu'agent de placement pour nous fournir des services liés à un placement privé d'actions auprès d'investisseurs institutionnels qualifiés ou d'investisseurs institutionnels accrédités. Le 24 mars 2014, nous avons émis 4 000 000 actions ordinaires pour ce placement privé qui a conduit à une levée de fonds de 20 520 milliers d'euros. Les honoraires payés à Trout Capital LLC se sont élevés à 965 milliers d'euros, incluant la juste valeur de 174 milliers d'euros des 50 000 BSA (Bons de Souscription d'Actions) émis le 27 mars 2014, et 791 milliers d'euros payés au comptant. Ces honoraires ont été déduits de la prime d'émission.

- Le 31 juillet 2014, nous avons émis 2 786 924 actions ordinaires dans le cadre d'une augmentation de capital réservée au bénéfice de Pfizer OTC B.V. pour une souscription totale de 25 779 milliers d'euros.
- Le 29 septembre 2014, la période d'acquisition concernant 82 123 actions gratuites est arrivée à expiration. Nous avons émis les actions en conséquence.
- Le 13 novembre 2014, suite à l'exercice des « BSA 2011 » qui venaient à expiration le 28 octobre 2014, nous avons émis 1 495 357 actions ordinaires pour une souscription totale de 13 383 milliers d'euros.

Evolution du capital en 2013

- 29 avril 2013 : augmentation de capital de 38€ suite à l'émission de 761 actions d'une valeur nominale de 0,05€
- 19 septembre 2013 : augmentation de capital de 15€ suite à l'émission de 293 actions d'une valeur nominale de 0,05€ chacune résultant de l'exercice de BSA.
- En décembre 2012, suite à une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2012, nous avons émis 2 000 000 BSA au bénéfice de Kepler Capital Markets et Kepler Corporate Finance (« Kepler »). A la demande de Collectis et à n'importe quel moment durant les années 2013, 2014 et 2015, Kepler doit exercer le nombre de bons demandé. Chaque BSA donne à Kepler le droit d'acheter une action avec une décote de 10% sur le cours de marché de l'action à la date de l'exercice. Dans le cadre de ce contrat, quatre tirages ont été effectués entre juillet et octobre 2013 et nous avons émis 605 000 actions nouvelles pour une levée de fonds nette de 2 285 milliers d'euros.

BSA 2011:

Le 28 octobre 2011, utilisant une délégation de pouvoir accordée par l'Assemblée Générale tenue le même jour, nous avons émis 12 195 113 BSA (Bons de Souscription d'Actions) aux actionnaires de l'époque avec un ratio d'un BSA pour une action. La date limite d'exercice de ces BSA était fixée au 28 octobre 2014. A l'issue de cette opération nous avons émis 1 470 836 actions nouvelles correspondant à des fonds de 13,2 millions d'euros.

Droits de vote

Si un actionnaire détient ses actions avec une gestion au nominal depuis plus de deux ans, ces actions sont alors assorties d'un droit de vote double.

- Au 31 décembre 2013, le capital était composé de 21 082 320 actions ordinaires dont 4 576 704 avec un droit de vote double.
- Au 31 décembre 2014, le capital était composé de 29.446.721 actions ordinaires dont 8 762 458 avec un droit de vote double.
- Au 31 décembre 2015, nous avons 35 178 614 actions ordinaires en circulation, dont 7 470 898 étaient assorties d'un droit de vote double.

En dehors de cela, aucune action ordinaire n'est assortie d'un droit de vote préférentiel ni d'aucune restriction.

12.2 Paiements fondés sur des actions

Les souscriptions d'actions et les souscriptions des salariés consistent en bon de souscription d'action (BSA) attribués aux membres de notre conseil d'administration et à nos consultants.

Les titulaires d'options et de BSA peuvent souscrire à une émission d'actions de Collectis à un prix d'exercice déterminé.

31 décembre 2015 :

Date	Type	Nombre de bons/actions émis au 31/12/2015	Nombre de bons/actions annulés/ exercés au 31/12/2015	Nombre de bons/actions restants au 31/12/2015	Nombre maximum d'actions pouvant être émises	Prix d'exercice par action en euros
20/07/2007	BSPCE C	228 767	95 775	132 992	138 125	13,75
28/02/2008	BSPCE D	1 867	0	1 867	1 939	6,16
23/01/2009	BSA C2	59 108	39 406	19 702	20 464	7,97
27/07/2010	BSPCE E	102 099	99 123	2 976	2 976	0,00
18/09/2012	Actions gratuites	102 000	92 000	10 000	10 000	0,00
19/03/2013	Actions gratuites	50 000	0	50 000	50 000	6,00
10/04/2014	Actions gratuites	100 000	2 000	98 000	98 000	0,00
08/01/2015	Actions gratuites	50 000	0	50 000	50 000	0,00
12/03/2015	Actions gratuites	1 907 297	91 967	1 815 330	1 815 330	38,45
24/03/2015	Options de souscriptions	180 000	0	180 000	180 000	38,45
27/03/2015	BSA	50 000	0	50 000	50 000	29,58
18/05/2015	BSA	450 400	300	450 100	450 100	0,00
08/09/2015	BSA	274 200	0	274 200	274 200	28,01
08/09/2015	Options de souscriptions	1 982 300	50 000	1 932 300	1 932 300	27,55

En septembre 2015, notre filiale Calyxt Inc. a attribué des options représentant un intérêt de 4,7 % en cas d'exercice intégral à un petit groupe de ses employés, directeurs et cadres dirigeants. Les dépenses de rémunération pour 2015 se sont élevées à 0,5 million d'euros (voir Note 20.5).

En décembre 2014, notre filiale Calyxt Inc. a attribué des options représentant un intérêt de 9,4 % en cas d'exercice intégral à un petit groupe de ses employés, directeurs et cadres dirigeants. Calyxt Inc. a établi ces attributions pour proposer des mesures incitatives aux employés directement associés aux performances de Calyxt Inc., plutôt qu'à l'ensemble de Collectis. Les dépenses de rémunération pour 2015 se sont élevées à 0,2 million d'euros (voir Note 20.5).

12.3 Intérêts minoritaires

En date du 19 décembre 2013, Collectis S.A. a apporté à Collectis Bioresearch l'ensemble des titres qu'elle détenait dans la société Ectycell et la Caisse de Dépôts et Consignations et a souscrit à une augmentation de capital de la société Collectis Bioresearch à hauteur de 3,5 millions d'euros en numéraire. A l'issue de ces opérations, la société Ectycell est détenue à 100% par la société Collectis Bioresearch dont les deux actionnaires sont la société Collectis à hauteur de 75,5% et la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 24,5%. Cette transaction a été enregistrée comme une opération en capital entre nous et des intérêts minoritaires, avec pour conséquence le transfert de 24,5% des capitaux propres consolidés de Collectis Bioresearch à des intérêts minoritaires pour 3,3 millions d'euros.

Le 18 mai 2015, Collectis S.A. a racheté les actions de Collectis Bioresearch détenues par la Caisse des dépôts et consignations pour 3,5 millions d'euros. Par la suite, aucun intérêt minoritaire n'a été comptabilisé.

Le tableau suivant décrit les informations relatives à chacune de nos filiales comportant des intérêts minoritaires :

	ECTYCELL		COLLECTIS BIORESEARCH		COLLECTIS BIORESEARCH In.	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
			en milliers d'euros			
Chiffre d'affaire	33	-	1 093	327	416	(32)
Résultat de la période	(2 771)	228	(1 547)	2 062	269	58
Résultat, part des minoritaires	(679)	56	(379)	60	66	55
Résultat global, autres	17	-	61	1	(258)	(196)
Résultat global	(2 754)	228	(1 486)	2 063	11	(138)
Résultat global, part des minoritaires	(675)	56	(364)	60	3	(10)
Actifs courants	(706)	-	3 015	-	(2 081)	-
Actifs non courants	33	-	-	-	-	-
Passifs courants	(2 796)	-	(915)	-	2	-
Passifs non courants	(941)	-	(750)	-	-	-
Actifs nets	(4 410)	-	1 349	-	(2 078)	-
Actifs nets, part des minoritaires	(2 110)	-	1 360	-	(509)	-

12.4 Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité a été signé avec Natixis Securities en 2008. Ce contrat donne mandat à Natixis d'intervenir sur le marché pour le compte de Collectis, en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres, en toute indépendance, sans entraver le fonctionnement régulier du marché ou induire autrui en erreur.

Le versement initial a été de 0,4 millions d'euros. 0,2 millions sont présentés en « Actions propres » et le solde figure dans le bilan consolidé sur la ligne « Autres actifs financiers non courants ».

Note 13. Dettes financières

13.1 Dettes financières courantes et non courantes

	Au 31 décembre	
	2014	2015
	en milliers d'euros	
Avances remboursables	2 768	-
Contrats de location financement	48	64
Autres	8	2
Passifs financiers non courant	2 824	66
Avances remboursables	596	1 839
Contrats de location financement	266	82
Passifs financier courant	862	1 921

13.2 Avances remboursables

	OSEO A0609014Q	OSEO I1010002W	OSEO ACTIVE	OSEO I1107018W	OSEO I1010001W		TOTAL
			en milliers d'euros				
Balance au 01/01/2014	150	504	1 424	248	24	860	3 210
Montants reçus	-	-	-	300	-	-	300
Montants remboursés	-	(284)	-	-	-	-	(284)
Actualisation	-	-	100	-	-	60	160
Ajustement	-	(220)	-	198	-	-	(22)
Balance au 31/12/2014	150	-	1 524	746	24	920	3 364
Dont:							
Part non courante	-	-	1 524	300	24	920	2 768
Part courante	150	-	-	446	-	-	596
Balance au 1/1/2015	150	-	1 524	746	24	920	3 364
Montants reçus	-	-	-	-	-	-	-
Montants remboursés	(150)	-	-	(746)	-	-	(896)
Actualisation	-	-	-	-	-	-	-
Ajustement	-	-	-	-	-	-	-
Reclassement	-	-	(528)	-	47	(148)	(629)
Balance au 31/12/2015	-	-	996	-	71	772	1 839
Dont:							
Part non courante	-	-	-	-	-	-	-
Part courante	-	-	996	-	71	772	1 839

Les avances remboursables sont contractées avec Bpifrance (anciennement OSEO innovation). Ces contrats financent les programmes de recherche débouchant sur une application commerciale. Le montant global de l'avance pour la totalité du programme est fixé dans le contrat. Il est versé en partie à la signature du contrat et ensuite, en fonction de franchissement d'étapes, selon des paiements échelonnés sur des périodes pouvant s'étendre sur plusieurs années. Ces contrats incluent généralement des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché. Le remboursement des avances et des intérêts est contractuellement exigé en cas de succès commercial. Un échec commercial ou scientifique est déterminé en accord entre les parties sur la base de l'impossibilité de parvenir à un débouché commercial à partir des travaux effectués. Dans ce cas, la dette est effacée.

Une dette financière est reconnue suite aux montants versés à la signature ou après le franchissement d'étapes. Comme il est décrit dans la note 3.17 « Autres aides publiques », l'avantage dû à des taux appliqués aux avances inférieurs à ceux du marché, est considéré comme une subvention et comptabilisé comme tel. La charge d'intérêt correspondante est calculée sur la base des taux du marché et ajoutée à la dette financière.

Du fait que les avances peuvent être remboursées dans les 12 prochains mois, le montant dû a été reclassé en « Autres dettes à court terme ».

Les éléments déclenchant des « ajustements » sont détaillés pour chaque contrat.

OSEO A0609014Q

Ce programme est terminé. Nous avons remboursé 200 milliers d'euros en 2013 et nous rembourserons le solde de 150 milliers d'euros en 2015.

OSEO I1010002W

Ce programme est terminé et nous avons remboursé 284 milliers d'euros en 2014.

OSEO ACTIVE

Le 10 décembre 2008, nous avons obtenu d'OSEO une aide constituée d'une avance remboursable d'un montant total de 2 647 milliers d'euros pour financer le développement d'application de nos technologies dans les maladies virales. Avant le 1er janvier 2014, nous avons reçu 1 608 milliers d'euros. Ce montant a été actualisé, compte tenu du taux d'intérêt inférieur au marché.

Une partie de cette avance remboursable (y compris l'ajustement lié à l'actualisation) a été reclassée en « Autres dettes courantes » en 2015 et payé en 2016.

OSEO I1107018W

Le 1er septembre 2011, Collectis Bioresearch a obtenu d'OSEO une aide constituée d'une avance remboursable d'un total de 1 578 milliers d'euros pour financer le développement d'outils pour les tests in-vitro des entreprises pharmaceutiques. Nous avons reçu avant le 1^{er} janvier 2014, 247 milliers d'euros et 300 milliers d'euros en 2014.

Au cours de l'année 2014, Collectis a fait part à BpiFrance de son intention d'arrêter le projet dans l'année 2015. Nous pensons que nous devons rembourser tout ou partie des montants reçus au titre de ce contrat. Nous avons donc augmenté la dette sur cette avance à sa valeur nominale, en enregistrant un ajustement de 198 milliers d'euros sur 2014.

Nous avons remboursé le solde pour 746 milliers d'euros en 2015.

OSEO I1010001W

Le 1er septembre 2011, nous avons obtenu d'OSEO une aide constituée de deux avances remboursables pour financer le développement de lignées dérivées d'iPS pour des tests pharmaceutiques. Avant le 1er janvier 2014, nous avons reçu les montants de 24 milliers d'euros et de 1 225 milliers d'euros au titre de ces deux avances. Ces montants ont été actualisés, compte tenu du taux d'intérêt inférieur au marché.

Une partie de cette avance remboursable (y compris l'ajustement lié à l'actualisation) a été reclassée en « Autres dettes courantes » en 2015 et payé en 2016.

13.3 Echancier des dettes financières

	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 31 décembre 2014		en milliers d'euros		
Avances remboursables	3 364	596	968	1 800
Contrats de location	314	266	48	-
Autres	8	-	8	-
Total dettes	3 686	862	1 024	1 800
	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 31 décembre 2015		en milliers d'euros		
Avances remboursables	1 839	1 839	-	-
Contrats de location	146	82	64	-
Autres	2	-	2	-
Total dettes	1 986	1 921	66	-

Note 14 Revenus et produits différés

	Au 31 décembre	
	2014	2015
	en milliers d'euros	
Revenus différés	57 995	54 422
Prime d'emménagement	632	336
Produits différés de subventions	865	-
Total	59 492	54 758

Revenus différés

Les paiements initiaux reçus dans le cadre de contrat de recherche ou de licence sont différés tant que l'intégralité du service n'a pas été rendue. En 2013, ces paiements concernaient essentiellement le secteur des Plantes. Pour 2014 et 2015, la majorité des revenus différés correspondent aux contrats signés avec Pfizer et Servier.

Bail du Biopark : prime d'emménagement

Lorsque Collectis a emménagé dans ses locaux actuels, nous avons reçu de notre bailleur une prime d'emménagement d'une valeur de 1 100 milliers d'euros. Ce montant est différé et amorti sur la durée de bail de 6 ans. Ce montant est comptabilisé en diminution des charges de location.

Revenus différés : subventions

Les paiements reçus dans le cadre d'une subvention sont différés jusqu'à la réalisation des activités de recherche associées à ce projet. Au 31 décembre 2015, les revenus reportés ont été comptabilisés en « Autres produits d'exploitation » ou reclassés en « Autres dettes à court terme » lorsque le programme a été arrêté.

Note 15. Provisions

	01/01/2013	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Changement dans le périmètre	31/12/2013
			en milliers d'euros			
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	513	9	-	(85)	-	437
Provisions pour litiges	272	590	(272)	-	-	589
Plan de sauvegarde de l'emploi	-	1 865	-	-	-	1 865
Total	785	2 464	(272)	(85)	-	2 891
Non courant	785	9	(272)	(85)	-	437
Courant	-	2 454	-	-	-	2 454

	01/01/2014	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Changement dans le périmètre	31/12/2014
			en milliers d'euros			
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	437	82	-	(121)	-	398
Provisions pour litiges	589	483	(101)	(24)	(247)	700
Plan de sauvegarde de l'emploi 2013	1 865	-	(1 133)	(210)	-	522
Plan de sauvegarde de l'emploi 2014	-	491	(298)	-	-	193
Total	2 891	1 056	(1 532)	(355)	(247)	1 813
Non courant	437	82	-	(121)	-	398
Courant	2 454	974	(1 532)	(234)	-	1 415

	01/01/2015	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclassements	31/12/2015
			en milliers d'euros			
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	398	54	-	-	(15)	437
Provisions pour litiges	700	654	(391)	(41)	0	922
Plan de sauvegarde de l'emploi 2013	522	8	(15)	(166)	(346)	4
Plan de sauvegarde de l'emploi 2014	193	10	(9)	(104)	(63)	27
Total	1 813	726	(415)	(311)	(424)	1 390
Non courant	398	54	-	-	(15)	437
Courant	1 415	672	(415)	(311)	(409)	953

En 2013, nous avons initié un plan de sauvegarde de l'emploi pour Collectis S.A., Collectis Bioresearch et Ectycell. Le Comité d'Entreprise a reçu un avis détaillant le plan avant le 31 décembre 2013 et une provision de 1.865 milliers d'euros a été constatée au 31 décembre 2013. Cette provision inclut des indemnités de licenciement pour un total de 1.256 milliers d'euros ainsi que des coûts de suivi pour un montant de 609 milliers d'euros. Sur l'ensemble de cette provision, nous avons dépensé 1.133 milliers d'euros en 2014 dont 959 milliers d'euros pour les indemnités de licenciement et 174 milliers d'euros en coût d'accompagnement. Au 31 décembre 2014, nous avons réduit la provision restante de 210 milliers d'euros.

Au cours de l'année 2014, nous avons mis en place un second plan de sauvegarde de l'emploi concernant Collectis Bioresearch et Ectycell pour un montant de 491 milliers d'euros. Cette provision inclut des indemnités de licenciement pour un total de 183 milliers d'euros ainsi que des coûts de suivi pour un montant de 308 milliers d'euros. Sur l'ensemble de cette provision, nous avons dépensé 298 milliers d'euros en 2014 pour les indemnités de licenciements.

En 2015, nous avons payé 24 milliers d'euros au titre des plans de sauvegarde d'emploi chez Collectis Bioresearch et Ectycell et nous avons reclassé 409 milliers euros de provision Plan de sauvegarde de l'Emploi à Autres passif courants.

De plus, au 31 décembre 2015, les provisions pour litige s'expliquent notamment par la fin du contrat d'un fournisseur, des litiges avec des employés et des indemnités de licenciement.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

France

En France, les charges de retraite sont généralement financées par les cotisations des employeurs et des employés et sont comptabilisées comme des régimes à prestations définies, les cotisations de l'employeur étant comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées. Aucun fonds n'a été constitué pour couvrir l'engagement correspondant aux indemnités de départ à la retraite. Les dépenses comptabilisées au titre des exercices 2013, 2014 et 2015 se sont élevées respectivement à 0,7 millions d'euros, 0,6 millions d'euros et 0,7 millions d'euros.

La loi française oblige l'employeur à payer une indemnité fixe au salarié lors de son départ à la retraite. Cette indemnité est basée sur l'ancienneté et la rémunération de l'employé au moment de son départ. Cet avantage n'est pas acquis avant le départ à la retraite. Nous nous soumettons à cette obligation.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite sont les suivantes:

	2014	2015
Taux de charges sociales	45%	45%
Augmentation de salaires	2%	2%
Taux d'actualisation	1.5%	2%
Hypothèse de retraite	Départ volontaire	
Age de départ à la retraite	65 ans	

Le taux d'actualisation est basé sur les taux de rendement d'obligations de première qualité à la fin de la période comptable.

Le tableau suivant détaille les éléments permettant le passage des soldes d'ouverture des passifs enregistrés au titre des régimes à prestations définies aux soldes de clôture.

	en milliers d'euros
Au 1er janvier 2013	(513)
Coût des services rendus	(64)
Coût des services passés	85
Coût financier	(15)
Ecart actuariels	70
Au 31 décembre 2013	(437)
Coût des services rendus	(71)
Coût des services passés	-
Coût financier	(11)
Ecart actuariels	121
Au 31 décembre 2014	(398)
Coût des services rendus	(49)
Coût des services passés	-
Coût financier	(6)
Ecart actuariels	(14)
Reclassement	29
Au 31 décembre 2015	(437)

Le montant du coût des services rendus est lié au plan de sauvegarde de l'emploi que nous avons décidé en 2013.

Suède

Les employés de Collectis AB bénéficient d'un accord spécial de retraite sous la forme suivante. Une réduction de salaire est convenue entre l'entreprise et les employés. On calcule le gain net pour la société, charges sociales incluses. L'écart de coût est versé sous forme de prime à un fonds de retraite. Nous gérons le contrat, et le bénéficiaire est l'employé. Il existe un accord entre l'entreprise et les employés stipulant notre obligation de payer à l'employé tous les montants reçus dans le cadre de ce contrat.

L'engagement de Collectis AB est enregistré comme un passif et la police est reconnue comme un actif pour le même montant. Cet actif et ce passif se compensent. Au 31 décembre 2013, ils s'élevaient à 1 075 milliers d'euros. Cette obligation disparaît avec la vente de Collectis AB.

Etats Unis

Il n'y a pas de régimes à prestations définies pour les filiales situées aux USA.

Note 16. Autres passifs courants

	Au 31 décembre	
	2014	2015
	en milliers d'euros	
TVA à payer	294	6 314
Provisions liées aux charges de personnel	628	3 958
Autres	2 372	2 425
Total	3 294	12 697

Au 31 décembre 2015, la TVA exigible s'expliquait essentiellement par la facturation de programmes de collaboration associés à Servier. Les charges à payer pour le personnel concernent les primes annuelles, les charges à payer associées aux congés et les charges liées aux plans sociaux. La ligne « Autres » concerne essentiellement des subventions.

Au 31 décembre 2014, le poste «Autres passifs courants» inclut 1 880 milliers d'euros reçus au titre de la subvention CellMill. Suite à un accord avec les collectivités locales en 2015, nous avons remboursé 0,99 millions d'euros et enregistré 0,69 millions d'euros en « Autres produits d'exploitation ».

Note 17. Juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant montre la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers et de passifs financiers. Il n'inclut pas d'information sur la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur dans la mesure où la valeur comptable peut être raisonnablement assimilée à la juste valeur.

2014	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Dépôts et cautionnements en milliers d'euros	Coût amorti	Juste valeur
Actifs financiers					
Actifs financiers à long termes	1 977	-	1 977	-	1 977
Clients et subventions à recevoir	14 051	-	-	14 051	14 051
Trésorerie et équivalents	112 347	112 347	-	-	112 347
Total actifs financiers	128 375	112 347	1 977	14 051	128 375
Dettes financières					
Dettes financières non courantes	2 824	-	-	2 824	2 824
Emprunts courants	862	-	-	862	862
Fournisseurs et comptes rattachés	72 588	-	-	72 588	72 588
Total dettes financières	76 274	-	-	76 274	76 274
2015	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Dépôts et cautionnements en milliers d'euros	Coût amorti	Juste valeur
Actifs financiers					
Actifs financiers à long termes	844	-	844	-	844
Clients et subventions à recevoir	15 137	-	-	15 137	15 137
Trésorerie et équivalents	314 238	314 238	-	-	314 238
Total actifs financiers	330 219	314 238	844	15 137	330 219
Dettes financières					
Dettes financières non courantes	66	-	-	66	66
Emprunts courants	1 921	-	-	1 921	1 921
Fournisseurs et comptes rattachés	74 065	-	-	74 065	74 065
Total dettes financières	76 052	-	-	76 052	76 052

Note 18. Analyse des produits d'exploitation

Chiffre d'affaires par pays d'origine et autres produits d'exploitation

	Au 31 décembre		
	2013	2014	2015
	en milliers d'euros		
Depuis la France	2 958	20 146	50 303
Depuis les USA	2 404	1 481	44
Chiffre d'affaires	5 362	21 627	50 346
CIR	3 755	3 330	5 039
Subventions d'exploitation	3 607	1 496	1 000
Autres produits d'exploitation	7 362	4 826	6 039
Produits d'exploitation	12 724	26 453	56 385

Les entités du Groupe ayant généré des revenus depuis la France sont Collectis S.A., Collectis Bioresearch et Ectycell. Celles ayant généré des revenus depuis les Etats-Unis (USA) sont Calyxt Inc. et Collectis Bioresearch Inc..

Chiffre d'affaires par nature

31/12/2013			
	Thérapeutique	Plantes	Total
	en milliers d'euros		
Ventes de produits	1 435	-	1 435
Services	236	1 283	1 519
Produits de licences	2 408	-	2 408
Chiffre d'affaires	4 079	1 283	5 362

31/12/2014			
	Thérapeutique	Plantes	Total
	en milliers d'euros		
Ventes de produits	1 161	-	1 161
Services	254	1 065	1 319
Produits de licences	7 268	-	7 268
Accords de collaboration	11 879	-	11 879
Chiffre d'affaires	20 562	1 065	21 627

31/12/2015			
	Thérapeutique	Plantes	Total
	en milliers d'euros		
Ventes de produits	43	-	43
Services	-	44	44
Produits de licences	1 972	-	1 972
Accords de collaboration	48 288	-	48 288
Chiffre d'affaires	50 303	44	50 346

Les deux contrats de collaboration signés avec Pfizer et Servier au cours de l'année sont à l'origine de l'augmentation du chiffre d'affaires du secteur Thérapeutique entre 2013 et 2014. Ils ont généré des revenus à hauteur de 11,8 millions d'euros et 48,3 millions d'euros en 2014 et 2015, respectivement. L'avenant signé avec Servier le 18 novembre 2015 a généré un revenu de 18,8 millions d'euros en 2015.

Note 19. Charges opérationnelles

	Au 31 décembre		
	2013	2014	2015
Recherche et développement			
		en milliers d'euros	
Charges de personnel	(5 977)	(6 392)	(35 455)
Achats et charges externes	(9 795)	(6 834)	(15 249)
Amortissement des actifs incorporels	(277)	(143)	(157)
Autres	(1 796)	(1 038)	(1 549)
Frais de recherche et développement	(17 844)	(14 407)	(52 410)

	Au 31 décembre		
	2013	2014	2015
Frais administratifs et commerciaux			
		en milliers d'euros	
Charges de personnel	(7 889)	(5 483)	(19 588)
Achats et charges externes	(11 090)	(5 401)	(6 097)
Autres	(55)	(2 229)	(1 552)
Frais administratifs et commerciaux	(19 034)	(13 114)	(27 238)

Dépenses de personnels

Les charges de personnel se présentent comme suit :

	Au 31 décembre		
	2013	2014	2015
		en milliers d'euros	
Salaires et charges	(13 405)	(11 327)	(24 940)
Rémunération en actions	(461)	(548)	(30 103)
Total	(13 866)	(11 875)	(55 043)

En 2015, les traitements et salaires s'élèvent à 12,2 millions d'euros de contributions sociales liées aux attributions de stock-options et d'actions gratuites.

Note 20. Charges liées aux rémunérations en actions

Nous attribuons des actions gratuites à nos employés. Nous leur attribuons également des bons sous forme de BSA ("Bon de Souscription d'Action") et de BSPCE ("Bon de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise"). Selon ces plans, les titulaires ayant acquis des bons peuvent souscrire à une émission d'actions de Collectis à un prix d'exercice déterminé.

Le tableau suivant montre l'incidence de ces programmes sur le compte de résultat consolidé par exercice comptable.

en milliers d'euros	BSPCE E	Actions gratuites 2012	Actions gratuites 2013	Actions gratuites 2014	Stock options 2015	Actions gratuites 2015	BSA 2015	Calyxt stock options	Total
Charge liée aux rémunérations en actions en 2015	-	4	62	301	4 271	22 715	2 038	712	30 103
Charge liée aux rémunérations en actions en 2014	-	146	183	219	-	-	-	-	548
Charge liée aux rémunérations en actions en 2013	21	226	214	-	-	-	-	-	461

Le détail des modalités des plans sont exposés dans les notes 20.1 à 20.5.

20.1 BSPCE E

Date d'attribution : 27/07/2010

Les BSPCE ont été exercés avant le 01/01/2012 à hauteur de 19 702 et postérieurement à cette date selon le schéma suivant :

- A hauteur de 19 702 BSPCE au 27/07/2012
- A hauteur de 19 704 BSPCE au 27/07/2013

Date d'attribution (Conseil d'administration)	27/07/2010	27/07/2010	27/07/2010
Durée d'acquisition (année)	1	2	3
Date d'expiration du plan	27/07/2020	27/07/2020	27/07/2020
Nombre de BSPCE attribués	19 702	19 702	19 704
Nombre d'actions exerçables par BSPCE	1	1	1
Prix d'exercice	8,28	8,28	8,28
Méthode d'évaluation utilisée		Black-Scholes	
Juste valeur à la date d'attribution	8,28	8,28	8,28
Volatilité attendue	54%	54%	54%
Durée de vie moyenne du BSPCE	5,5	6,0	6,5
Taux d'actualisation	3,14%	3,14%	3,14%
Dividendes attendus	0%	0%	0%
Hypothèse de rendement	NA	NA	NA
Juste valeur du BSPCE	5,52	5,52	5,52

20.2 Actions gratuites

Les actions gratuites sont soumises à une période d'attribution de deux ans pour les employés de nationalité française et de quatre ans pour les ressortissants étrangers.

Date d'attribution (Conseil d'administration)	18/09/2012	19/03/2013	19/03/2014	08/01/2015	18/05/2015	18/05/2015
Durée d'acquisition (année)	2	2	2	2	2	4
Nombre d'actions gratuites attribuées	102 099	102 000	100 000	50 000	426 300	24 100
Ratio acquisition/attribution par action	1	1	1	1	1	1
Juste valeur à la date d'attribution	5,37	6,86	6,16	19,10	28,17	28,17
Dividendes attendus	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Hypothèse de rendement	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a

20.3 Stock-options de Collectis

Les stock-options sont soumises à une période d'attribution de deux ans pour les employés de nationalité française et de quatre ans pour les ressortissants étrangers.

Date d'attribution (Conseil d'administration)	24/03/2015	08/09/2015
Durée d'acquisition (année)	Progressive	Progressive
Date d'expiration du plan	24/03/2025	08/09/2015
Nombre de SO attribués	1 892 300	1 982 300
Nombre d'actions exerçables par SO	1	1
Prix d'exercice	38,45	27,55
Méthode d'évaluation utilisée	Black-Scholes	Black-Scholes
Juste valeur à la date d'attribution	40	28,59
Volatilité attendue	59,8%	59,9%
Durée de vie moyenne des SO	6	6
Taux d'actualisation	0,16%	0,42%
Dividendes attendus	0%	0%
Hypothèse de rendement	n.a	n.a
Juste valeur des SO	22,02	15,86

20.4 Bons de souscription d'action Collectis

Date d'attribution (Conseil d'administration)	27/03/2015	27/03/2015	18/05/2015	08/09/2015
Durée d'acquisition	Progressive	Progressive	Progressive	Progressive
Date d'expiration du plan	27/03/2025	27/03/2025	18/05/2025	08/09/2025
Nombre de SO attribués	130 000	50 000	50 000	274 200
Nombre d'actions exerçables par SO	1	1	1	1
Prix d'exercice	38,45	38,45	29,58	28,01
Méthode d'évaluation utilisée		Black-Scholes		
Juste valeur à la date d'attribution	32,15	28,17	28,17	28,59
Volatilité attendue	59%	59%	59%	60%
Durée de vie moyenne des SO	6,0	5,8	6,0	6,0
Taux d'actualisation	0,42%	0,94%	0,94%	0,43%
Dividendes attendus	0%	0%	0%	0%
Hypothèse de rendement	n.a	n.a	n.a	n.a
Juste valeur des SO	13,95	11,10	13,51	14,24

20.5 Plan de stock-options de Calyxt Inc.

Les principales caractéristiques liées à ces options sont décrites dans le tableau ci-dessous :

En Dollars US	Employés	Managers	
Date d'attribution (Conseil d'administration)	03/12/2014	03/12/2014	08/09/2015
Durée d'acquisition	Progressive	Progressive	Progressive
Date d'expiration du plan	03/12/2024	03/12/2024	08/09/2025
Nombre de SO attribués	290	650	465
Nombre d'actions exerçables par SO	1	1	1
Prix d'exercice	910	910	5 349
Méthode d'évaluation utilisée	Black-Scholes	Black-Scholes	Black-Scholes
Juste valeur à la date d'attribution	910,00	910,00	5349,00
Volatilité attendue	48,0%	48,0%	54,3%
Durée de vie moyenne des SO	6,16	6,04	5,53
Taux d'actualisation	1,74%	1,74%	1,65%
Dividendes attendus	0%	0%	0%
Hypothèse de rendement	n.a	n.a	n.a
Juste valeur des SO	436	432	2 677

Ces plans nécessitent une introduction en bourse ou l'avènement d'un événement comme condition d'acquisition ou d'exerçabilité. Si l'on prévoit que cet événement interviendra au cours de la période de service, alors cela sera une condition de performance non – marché.

(a) l'option doit être distribuée comme suit pour les employés :

- 25 % du nombre total d'actions le 10 avril 2015 ;
- 6,25 % du nombre total d'actions le dernier jour de chaque trimestre calendaire à compter du troisième trimestre de 2015 (ou 12,5 % du nombre total d'actions le dernier jour de chaque trimestre calendaire commençant après un événement déclencheur ou une offre publique initiale) ;
- 25 % à la date d'un événement déclencheur ou d'une offre publique.

(b) l'option doit être distribuée comme suit pour les responsables :

- 20 % du nombre total d'actions le 3 janvier 2015 ;
- 20 % du nombre total d'actions le 10 avril 2015 ;
- 5 % du nombre total d'actions le dernier jour de chaque trimestre calendaire à compter du troisième trimestre de 2015 (ou 10 % du nombre total d'actions le dernier jour de chaque trimestre calendaire commençant après un événement déclencheur ou une offre publique initiale) ;
- 25 % à la date d'un événement déclencheur ou d'une offre publique.

(c) l'option doit être distribuée comme suit :

- 20 % du nombre total d'actions le 8 septembre 2015 ;
- 20 % du nombre total d'actions le 8 septembre 2016 ;

- 5 % du nombre total d'actions le dernier jour de chaque trimestre calendaire à partir du quatrième trimestre 2016 ;
- 25 % à la date d'un événement déclencheur ou d'une offre publique.

La partie acquise de ces options ne peut être exercée que dans le cas où un élément déclenchant ou une introduction en bourse interviendraient avant la date d'expiration du plan. Dans ce cas, une part supplémentaire de 25% du nombre total d'options exerçables est automatiquement acquise. Un élément déclenchant est défini comme toute transaction qui aboutirait à un changement de contrôle de Calyxt Inc.. Le nombre total d'options acquises ne peut en aucun cas dépasser 100% du nombre d'options initialement attribuées.

Note 21. Produits et charges financiers

	Au 31 décembre		
	2013	2014	2015
	en milliers d'euros		
Produits financiers			
Produits d'intérêts	316	316	986
Gains de change	152	7 143	8 196
Autres produits financiers	-	163	59
Total produits financiers	468	7 622	9 240
Charges financières			
Charges d'intérêt sur opérations de financement	(198)	(113)	(1)
Charges d'intérêt relatives au contrats de location financement	(96)	(48)	(20)
Pertes de change	(454)	(113)	(1 664)
Autres charges financières	(32)	(253)	(6)
Total charges financières	(780)	(527)	(1 690)
Résultat financier	(312)	7 095	7 550

Les gains de change reflètent principalement l'impact de l'évolution du taux de change USD/EUR sur nos comptes libellés en dollars US.

Note 22. Impôt sur les sociétés

22.1 Preuve d'impôt

	2013	2014	2015
		en milliers d'euros	
Résultat avant impôt	(26 840)	1 850	(20 373)
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	9 241	(637)	7 014
Variation d'impôt			
Différences permanentes	(1 263)	2 433	5 792
Crédit d'impôt recherche	1 293	1 146	1 736
Charge liée aux rémunérations en actions	(159)	(189)	(10 364)
Non reconnaissance d'IDA sur déficits reportables liés aux pertes fiscales et aux différences temporaires	(8 599)	(2 755)	(4 170)
Dépréciation d'actifs	(120)	(9)	-
Autres différences	(394)	11	(8)
Charge d'impôt comptabilisée	-	-	-
Taux effectif d'impôt	0%	0%	0%

22.2 Impôts différés actifs et passifs

	Au 31 décembre		
	2013	2014	2015
		en milliers d'euros	
Déficits reportables	24 946	21 158	34 646
Engagement de retraite et assimilés	76	56	150
Contrats de location	(111)	(77)	(116)
Coût technologique de Collectis AB	(522)	-	-
Avances remboursables	(65)	(27)	-
Dépréciation d'actifs	67	71	15
Autres	412	119	260
Variation de la dotation aux IDA	(24 803)	(21 300)	(34 956)
Total	-	-	-

Au 31 décembre 2015, les sociétés françaises totalisent des reports déficitaires à hauteur de 77,5 million d'euros (109,1 million d'euros au 31 décembre 2014 et 113,1 million d'euros au 31 décembre 2013). Ces reports peuvent être imputés sur les bénéfices fiscaux futurs dans la limite d'un million d'euros par an, et pour 50% du bénéfice au-delà de cette limite. Les reports déficitaires peuvent être indéfiniment reportés.

Le montant des reports déficitaires pour les sociétés américaines est de 19,9 million d'euros au 31 décembre 2014 (8,7 million d'euros au 31 décembre 2014 et 6,9 million d'euros au 31 décembre 2013).

Note 23. Activités destinées à être cédées

23.1 Produits d'exploitation et résultat des activités destinées à être cédées

Les tableaux suivants résument les revenus, la perte opérationnelle ainsi que la dépréciation du goodwill pour Collectis AB qui a été vendue en août 2014.

Pour 2014, la perte liée aux activités destinées à être cédées inclut la perte opérationnelle de Collectis AB ainsi que le résultat de sa vente.

	Au 31 décembre	
	2013	2014
	en milliers d'euros	
Total produits d'exploitation	3 832	2 057
Perte opérationnelle liées aux activités destinées à être cédées	(2 793)	(727)
Dépréciation du goodwill	(26 764)	-
Perte liée à la vente de Collectis AB	-	(2 095)
Perte liée aux activités destinées à être cédées	(29 580)	(2 822)

Le montant de perte liée à la vente de Collectis AB inclut -1.096 milliers d'euros de dépréciation du goodwill et 608 milliers d'euros correspondant au recyclage en résultat des réserves de conversion.

23.2 Résultat des activités destinées à être cédées

	Au 31 décembre
	2013
ACTIF (en milliers d'euros)	
Actifs non courants	
Ecart d'acquisition	1 096
Immobilisations incorporelles	2 372
Immobilisations corporelles	414
Actifs financiers	-
Total actifs non courants	3 882
Actifs courants	
Stocks	135
Créances clients	235
Subventions à recevoir	283
Autre actifs courant	231
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 290
Total actifs courant	2 174
TOTAL DE L'ACTIF	6 056
PASSIF (en milliers d'euros)	
Passifs courants	-
Emprunts et dettes financières courants	475
Dettes d'exploitation	-
Revenus différés	-
Provisions courantes	-
Autre passifs courants	1 939
Total passifs courants	2 414
TOTAL DU PASSIF	2 414

Note 24. Engagements hors bilan

Engagements au titre des contrats de location opérationnelle

Les montants des loyers futurs concernant ces contrats se décomposent comme suit :

	Au 31 décembre		
	2013	2014	2015
	en milliers d'euros		
A moins d'1 an	1 442	1 278	2 310
de 1 à 5 ans	3 368	1 598	3 554
Au-delà de 5 ans	-	-	-
Total	4 810	2 876	5 863

Engagements au titre des contrats de licence

Nous avons conclu des accords de licence avec des tiers. Ces contrats définissent le paiement de coûts d'utilisation de licences fixes ou bien liés à des événements futurs comme la réalisation de ventes ou des résultats de recherche. Les engagements totaux de redevances fixes à payer au titre de ces contrats s'élèvent à 20,2 millions d'euros au 31 décembre 2015 (19 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Note 25. Parties liées

Rémunération des collaborateurs clés

Les collaborateurs clés incluent les membres du Conseil d'Administration ainsi que le CMDO comme décrit dans la note 5.

Les rémunérations versées aux collaborateurs clés se sont élevées à 1,1 millions d'euros pour l'année 2013 net, à 1,3 millions d'euros pour l'année 2014 et à 2,0 millions d'euros pour l'année 2015.

Le 4 septembre 2014, le Conseil d'Administration a adopté une clause de changement de contrôle qui s'applique notamment à tous les membres du CMDO. Cette clause décrit les modalités selon lesquelles les indemnités de licenciement seraient déterminées dans le cas d'un changement de contrôle de la société. Le contrat de travail des autres collaborateurs clés définit des indemnités de licenciement ou des compensations additionnelles postérieures au contrat de travail.

Les collaborateurs clés ont reçu 2 434 410 instruments en actions en 2015. La charge non cash correspondante est de 14,8 millions d'euros dans les comptes au 31 décembre 2014.

Autres transactions avec les parties liées

M. Godard, membre du Conseil d'Administration, a conclu avec nous un contrat de service dont l'objet est de nous apporter des prestations de consulting dans les domaines de (i) stratégie globale de développement et (ii) développements spécifiques dans le domaine de l'agriculture biotechnologique. Les honoraires payés pour les années 2013, 2014 et 2015 s'élèvent à 32 milliers d'euros pour les deux premières années et de 35 milliers d'euros pour 2015. Il n'y a pas de montant dû à la fin des deux exercices. Au 31 décembre 2015, M. Godard détenait 50 000 Bons de Souscription d'Actions dont l'exercice lui permettrait de souscrire 1 actions à un prix d'exercice de 38,45 euros et de 50 000 Bons de Souscription d'Actions dont l'exercice lui permettrait de souscrire 1 action à un prix d'exercice de 28,01 euros.

L'Institut Pasteur était anciennement actionnaire et censeur de Collectis S.A. Nous avons payé à l'Institut Pasteur des coûts de licences de 255 milliers d'euros et de 1,7 millions d'euros et de 1,1 millions d'euros pour les exercices 2013, 2014 et 2015. En 2013, Collectis Bioresearch a vendu des produits à l'Institut Pasteur pour un montant de 7 milliers d'euros. Au 31 décembre 2013, nous avons un solde débiteur de 236 milliers d'euros. Aux 31 décembre 2014 et 2015, nous n'avons ni dette ni créance avec l'Institut Pasteur.

En juillet 2014, Pfizer a pris une participation de 10% dans Collectis. Les revenus enregistrés pour Pfizer pour les exercices 2013, 2014 et 2015 s'élèvent respectivement à 250 milliers d'euros, à 9,2 millions d'euros et 23,8 millions d'euros. Au 31 décembre 2015, nous avons un solde créditeur de 1,9 millions d'euros et Pfizer détenait 7,94% du capital.

La Banque Publique d'Investissement ("BpiFrance") est actionnaire de Collectis S.A. et sa maison mère, la Caisse de Dépôts et Consignations (« CDC ») est actionnaire de Collectis Bioresearch. OSEO, dont le nouveau nom est BpiFrance, nous a consenti des avances remboursables ainsi que des subventions. Celles-ci sont décrites dans la note 13.2. Le 18 mai 2015, nous avons signé un accord avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'achat des 25% de Collectis Bioresearch non encore détenus pour un montant de 3,5 millions d'euros. Collectis SA est depuis le seul actionnaire de Collectis Bioresearch. Au moment de la fusion absorption par Collectis SA, cette dernière était la seule actionnaire de Collectis Bioresearch.

Note 26. Résultat par action

	Au 31 décembre		
	2013	2014	2015
Résultat net, part du Groupe (en milliers d'euros)	(55 402)	20	(20 544)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	20 653 912	26 071 709	34 149 908
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, sans effets dilutifs	20 653 912	26 192 652	34 522 910
Résultat de la période par action (en euros)	(2,68)	0,00	(0,60)
Résultat de base par action des activités poursuivies (en euros)	(1,25)	0,11	(0,60)
Résultat de base par action des activités destinées à être cédées (en euros)	(1,43)	(0,11)	-
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euros)	(1,25)	0,11	(0,60)
Résultat dilué par action des activités destinées à être cédées (en euros)	(1,43)	(0,11)	-

Note 27. Événements postérieurs à la clôture

Calyxt Inc a annoncé le 1 mars 2016 avoir fait l'acquisition d'un terrain de 4 hectares (10 acres) à Roseville dans les environs de Saint Paul dans le Minnesota, pour y installer son nouveau siège social.

Collectis et MabQuest SA, une société de biotechnologie spécialisée dans le développement d'interventions thérapeutiques à base d'anticorps, ont annoncé le 16 mars 2016 avoir conclu un accord de recherche et de licence portant sur le développement d'une nouvelle classe d'anticorps monoclonaux ciblant le récepteur PD-1. Ces anticorps anti-PD-1 ont pour effet de restaurer les fonctions des lymphocytes T épuisés par une stimulation antigénique chronique, grâce à un nouveau mode d'action. Collectis a l'intention d'utiliser ces anticorps anti-PD-1 en association avec ses produits candidats ingénierés UCART ainsi que comme agent en monothérapie ou en association avec d'autres médicaments d'immunothérapie déjà approuvés pour améliorer leur activité et augmenter leur demi-vie.

Selon les termes de l'accord, Collectis et MabQuest mèneront conjointement des recherches précliniques sur plusieurs anticorps durant la première phase de la collaboration qui sera financée par Collectis. Ensuite Collectis prendra en charge le développement clinique et la commercialisation des meilleurs anticorps sélectionnés. L'accord intègre également une option exclusive, qui, lorsqu'elle sera exercée, accordera à Collectis les droits exclusifs et mondiaux dans tous les domaines sur une famille d'anticorps antiPD-1 développés dans le cadre de la collaboration et sur les dérivés éventuels de ces anticorps.